

Fonds Nymbus.

États financiers intermédiaires (non audités)

Pour la période terminée le 30 Juin 2026

Approuvé au nom de Nymbus Capital Inc.



Marc Rivet
Chef de la direction



Gabriel Cefaloni
Chef des placements

Table des matières

	Page
Fonds revenu mensuel Nymbus	2
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	10
Fonds multistratégies Nymbus	19
Notes afférentes aux états financiers	27

Fonds Revenu mensuel Nymbus

États de la situation financière (non audités)

(en dollars canadiens)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Actifs		
Actifs courants		
Placements Positions acheteur (note 5)	179 792 477	174 813 370
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 717 433	19 979 354
Montant à recevoir pour l'émission de parts	7 128 715	565 300
Intérêts à recevoir	1 531 782	1 585 478
Actifs dérivés	1 425 024	-
	227 595 431	196 943 502
Passifs		
Passifs courants		
Placements Positions vendeur (note 5)	15 049 510	22 682 256
Découvert bancaire (note 13)	-	13 191 668
Montant à payer pour des parts rachetées	369 684	4 004 500
Frais de gestion à payer (note 10)	184 010	161 535
Primes de rendement à payer (note 10)	1 388 704	1 201 129
Charges à payer (note 10)	47 360	32 859
Distributions à payer	35 860	236 116
Derivative liabilities	378 178	-
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	92 110	280 556
	17 545 416	41 790 619
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	210 050 015	155 152 883

Fonds Revenu mensuel Nymbus

États de la situation financière (non audités) ... suite

(en dollars canadiens)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Nombre de parts émises et en circulation	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Nombre de parts émises et en circulation	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
		\$		\$
	(note 6)	(note 10)	(note 6)	(note 10)
Catégorie A*	2 353.19	26 131	2 331	25 022
Catégorie FP	15 567 571	196 470 973	12 016 731	146 890 031
Catégorie I	230 363	3 294 962	68 583	949 754
Catégorie J	676 692	8 664 790	556 391	6 890 419
Catégorie FP* (USD)	10 245	126 692	33 268	397 657
Catégorie F	116 061	1 466 467	-	-

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		
Catégorie A*	11.10	10.73
Catégorie FP	12.62	12.22
Catégorie I	14.30	13.85
Catégorie J	12.80	12.38
Catégorie FP* (USD)	12.37	11.95
Catégorie F	12.64	-

*La catégorie A a été lancée le 8 mai 2025.

*La catégorie FP (USD) a été lancée le 1^{er} novembre 2025.

*La catégorie F a été lancée le 12 mai, 2026.

Fonds Revenu mensuel Nymbus

États du résultat global (non audités)

(en dollars canadiens)

Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

	30 juin 2026 \$	30 juin 2025 \$
Revenus		
Intérêts aux fins de distribution	4 635 976	3 045 641
Gain (perte) de change sur les placements étrangers	64 445	(18 130)
Gain (perte) de change sur les opérations liées aux devises	269 580	(31 099)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(114 984)	94 523
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	2 766 487	(847 581)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	1 815 499	(607 519)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les dérivés	1 046 846	446 991
Total du revenu (de la perte)	10 483 849	2 082 826
Charges		
Frais de gestion (note 10)	912 968	546 978
Primes de rendement (note 10)	1 388 704	2 538
Frais d'administration (note 10)	197 825	125 279
Coûts de transactions (note 7)	74 477	40 824
Charges d'intérêts	381 522	345 058
Total des charges	2 955 496	1 060 677
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 528 353	1 022 149
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A*	1 109	784
Catégorie FP	7 029 769	936 417
Catégorie I	133 863	19 173
Catégorie J	343 613	65 775
Catégorie FP* (USD)	22 888	-
Catégorie F	(2 889)	-
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A*	0.48	0.35
Catégorie FP	0.57	0.10
Catégorie I	0.85	0.29
Catégorie J	0.59	0.12
Catégorie FP* (USD)	0.66	-
Catégorie F	(0.17)	-

*La catégorie A a été lancée le 8 mai 2025.

*La catégorie FP (USD) a été lancée le 1^{er} novembre 2025.

*La catégorie F a été lancée le 12 mai, 2026.

Fonds Revenu mensuel Nymbus

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audités)

(en dollars canadiens)

Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

							2026
	Catégorie A*	Catégorie FP	Catégorie I	Catégorie J	Catégorie FP* (USD)	Catégorie F*	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	25 022	146 890 031	949 754	6 890 419	397 657	-	155 152 883
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 109	7 029 769	133 863	343 613	22 888	(2 889)	7 528 353
Transactions de parts rachetables							
Produit de l'émission de parts rachetables	-	93 786 966	2 212 000	1 430 758	18 235	1 469 356	98 917 315
Rachat de parts rachetables	-	(50 823 079)	-	-	(310 607)	-	(51 133 686)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	244	1 801 619	83 359	93 100	6 850	3 944	1 989 116
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions de parts rachetables	244	44 765 506	2 295 359	1 523 858	(285 522)	1 473 300	49 772 745
Distributions aux porteurs de parts rachetables							
Provenant du revenu net de placement	(244)	(2 214 333)	(84 014)	(93 100)	(8 331)	(3 944)	(2 403 966)
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	(244)	(2 214 333)	(84 014)	(93 100)	(8 331)	(3 944)	(2 403 966)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 109	49 580 942	2 345 208	1 774 371	(270 965)	1 466 467	54 897 132
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	26 131	196 470 973	3 294 962	8 664 790	126 692	1 466 467	210 050 015

							2025
	Catégorie A*	Catégorie FP	Catégorie I	Catégorie J	Catégorie FP* (USD)	Catégorie F*	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	61 463 282	1 266 452	6 400 693	-	-	69 130 427
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	784	936 417	19 173	65 775	-	-	1 022 149
Transactions de parts rachetables	-				-	-	
Produit de l'émission de parts rachetables	23 000	53 463 598	-	14 500	-	-	53 501 098
Rachat de parts rachetables	-	(1,665,308)	(415,000)	-	-	-	(2,080,308)
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions de parts rachetables	23 000	51 798 290	(415,000)	14 500	-	-	51 420 790
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	23 784	52 734 707	(395,827)	80 275	-	-	52 442 939
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	23 784	114 197 989	870 625	6 480 968	-	-	121 573 366

*La catégorie A a été lancée le 8 mai 2025.

*La catégorie FP (USD) a été lancée le 1^{er} novembre 2025.

*La catégorie F a été lancée le 12 mai, 2026.

Fonds Revenu mensuel Nymbus

États des flux de trésorerie (non audités)

(en dollars canadiens)

Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

	2026 \$	2025 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 528 353	1 022 149
Ajustements pour :		
Gain (perte) de change sur les placements étrangers	(64 445)	31 099
Gain (perte) net réalisé sur les placements	114 984	(94 523)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	(1 815 499)	607 519
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les dérivés	(1 046 846)	(446 991)
Intérêts à recevoir	(134 750)	(666 026)
Charges à payer	14 501	29 062
Frais de gestion à payer	22 475	45 355
Primes de rendement à payer	187 575	(1 275 545)
Achats de placements	(89 624 748)	(73 917 601)
Produits de la vente de placements	78 713 410	16 125 858
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(6 104 990)	(58 539 644)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	92 353 900	52 611 164
Rachat de parts rachetables	(54 768 502)	(2 086 414)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(615 106)	-
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	36 970 292	50 524 750
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30 865 302	(8 014 894)
Gain (perte) de change sur les placements étrangers	64 445	(31 099)
Trésorerie nette au début de la période	6 787 686	(14 435 171)
Trésorerie nette à la fin de la période	37 717 433	(22 481 164)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37 717 433	-
Découvert bancaire	-	(22 481 164)
Trésorerie nette à la fin de la période	37 717 433	(22 481 164)
Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts perçus	4 689 672	2 379 615
Intérêts payés	381 522	345 058

Fonds Revenu mensuel Nymbus
Inventaire du portefeuille (non audité)
(en dollars canadiens)
Au 30 juin 2026

Actions / parts	Titre	%	Coût moyen \$	Juste valeur \$
	Positions acheteur	85.60		
	Obligations canadiennes	83.02		
3 000 000	Allied Properties REIT, Series 'F', Callable, 3.12%, 2030/02/21		2 756 220	2 874 986
1 000 000	Allied Properties REIT, Series 'G', Callable, 3.13%, 2028/05/15		879 110	988 351
2 600 000	Avenue Living (2014) L.P., Callable, 5.11%, 2030/05/12		2 593 760	2 622 455
4 000 000	Avenue Living (2014) L.P., Series 'B', 4.52%, 2028/09/25		4 014 520	4 002 650
6 500 000	Bank of Nova Scotia (The), Series '1', Variable Rate, Callable, 3.70%, 2081/07/27		6 080 200	6 480 305
3 299 000	Brookfield Renewable Partners ULC, Variable Rate, Convertible, Callable, 5.45%, 2055/03/12		3 307 038	3 325 913
2 000 000	Central 1 Credit Union, Variable Rate, Callable, 2.39%, 2031/06/30		1 826 400	2 000 000
8 000 000	CI Financial Corp., 6.00%, 2027/09/20		8 289 170	8 214 528
500 000	CI Financial Corp., 4.75%, 2028/04/03		500 280	506 534
11 000 000	Empire Life Insurance Co. (The), Series '1', Variable Rate, Callable, 6.18%, 2081/04/17		10 310 000	11 168 676
3 000 000	First West Credit Union, Callable, 9.19%, 2033/08/09		3 389 610	3 253 427
100 000	Ford Credit Canada Co., Callable, 5.24%, 2028/05/23		100 522	102 438
5 000 000	Ford Credit Canada Co., Callable, 5.67%, 2030/02/20		5 138 600	5 210 209
3 000 000	Fortis Inc., Variable Rate, Convertible, Callable, 5.10%, 2055/12/04		3 001 200	3 018 943
17 700 000	Great-West Lifeco Inc., Series '1', Variable Rate, Callable, 3.60%, 2081/12/31		16 497 750	17 412 324
500 000	HomeEquity Bank, 6.55%, 2027/10/18		503 585	515 789
1 978 000	HomeEquity Bank, Callable, 5.82%, 2029/08/13		2 039 892	2 038 404
3 000 000	Independent Order of Foresters (The), Series '20-1', Variable Rate, Callable, 2.89%, 2035/10/15		2 778 600	2 858 056
5 586 000	Laurentian Bank of Canada, Series '1', Variable Rate, Callable, 7.40%, 2081/06/15		5 341 410	5 673 623
11 000 000	Manulife Financial Corp., Series '1', Variable Rate, Callable, 5.88%, 2081/06/19		10 183 460	11 025 199
151 084	MaRS Development Trust (The), Callable, 6.40%, 2035/02/04		164 830	159 682
4 750 000	MCAP Commercial L.P., Callable, 3.38%, 2027/11/26		4 364 110	4 748 876
479 000	MCAP Commercial L.P., Callable, 4.82%, 2030/03/04		479 920	487 318
3 000 000	Morguard Corp., Series 'I', 5.00%, 2028/10/14		3 026 250	3 066 592
1 000 000	Northland Power Inc., Variable Rate, Callable, 9.25%, 2083/06/30		1 103 650	1 086 581
13 592 000	Original Wempi Inc., 7.79%, 2027/10/04		14 475 945	14 179 682
850 000	Royal Bank of Canada, Series 'BT', Variable Rate, Perpetual, 4.20%, 2027/02/24		851 932	845 205
2 000 000	Sagen MI Canada Inc., Callable, 5.91%, 2028/05/19		2 108 940	2 079 162
2 130 000	Sagen MI Canada Inc., Variable Rate, Callable, 4.95%, 2081/03/24		2 030 450	2 018 089
16 411 000	Sagicor Financial Co. Ltd., Callable, 6.36%, 2029/06/20		16 799 752	17 115 010
556 584	SEC L.P. and Arci Ltd., Sinkable, Callable, 5.19%, 2033/08/29		552 131	554 235
66 753	Strait Crossing Development Inc., 6.17%, 2031/09/15		68 204	68 805
17 000 000	Sun Life Financial Inc., Series '21-1', Variable Rate, Callable, 3.60%, 2081/06/30		15 475 510	16 851 250
300 000	Vital Infrastructure Property Trust, 5.02%, 2028/02/18		304 974	304 613
14 096 000	Vital Infrastructure Property Trust, Callable, 5.51%, 2030/02/18		14 179 759	14 538 438
3 000 000	VW Credit Canada Inc., 3.39%, 2028/11/20		3 001 410	2 992 128
			168 519 094	174 388 476
	Obligations américaines	2.57		
5 400 000	Pacific Life Global Funding II, Floating Rate, 3.00%, 2027/02/01	2.57	5 361 208	5 404 001
			5 361 208	5 404 001
Total des positions acheteur			173 880 302	179 792 477
	Positions vendeur	(7.16)		
	Obligations canadiennes	(7.16)		
(4 000 000)	Canada Housing Trust No. 1, 1.55%, 2026/12/15		(3 973 712)	(3 986 777)
(2 600 000)	Government of Canada, 2.75%, 2030/03/01		(2 581 280)	(2 583 551)
(6 500 000)	Province of Ontario, 1.85%, 2027/02/01		(6 474 065)	(6 478 627)
(2 000 000)	Province of Quebec, 2.50%, 2026/09/01		(2 001 240)	(2 000 555)
Total des positions vendeur			(15 030 297)	(15 049 510)
			-	-
Total des placements		78.43	158 850 005	164 742 967
Actifs dérivés (Tableau 1)				1 425 024
Passifs dérivés (Tableau 1)				(378 178)
Trésorerie et équivalents de trésorerie				37 717 433
Autres actifs moins les passifs				6 542 769
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la juste valeur		100		210 050 015

Fonds Revenu mensuel Nymbus
Inventaire du portefeuille (non audité)... Suite
(en dollars canadiens)
Au 30 juin 2026

Tableau 1 - Actifs et passifs dérivés- Contrats à terme normalisés

	Date d'échéance	Nombre	Valeur à l'achat \$	Valeur actuelle \$	Plus-value (moins-value) latente \$
Contrats vendus					
United States Treasury Bond	septembre 2026	(406)	(65 786 728)	(65 377 419)	409 309
Plus-value (moins-value) latente sur les contrats à terme normalisés achetés					409 309

	Date d'échéance	Nombre	Valeur à l'achat \$	Valeur actuelle \$	Plus-value (moins-value) latente \$
Contrats achetés					
Canadian 10-Year Treasury Bond	septembre 2026	246	29 776 840	29 793 060	16 220
S&P/TSX 60 Index	septembre 2026	37	15 252 740	15 212 180	(40 560)
United States Dollar Index	septembre 2026	675	95 682 607	96 682 102	999 495
United States 10-Year Treasury Notes	septembre 2026	730	114 149 965	113 812 347	(337 618)
Plus-value (moins-value) latente sur les contrats à terme normalisés achetés					637 537

Fonds Revenu mensuel Nymbus

Juste valeur des instruments financiers (non audités)

(en dollars canadiens)

Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025. L'évaluation de la juste valeur est décrite dans la section « Méthodes comptables significatives » de la note 3.

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	\$	\$	\$	\$
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Actifs				
Obligations		179 792 477		174 813 370
Dérivés – contrats à terme normalisés	1 425 024		-	
Total des actifs	1 425 024	179 792 477	-	174 813 370
Passifs				
Obligations		(15 049 510)		(22 682 256)
Dérivés – contrats à terme normalisés	(378 178)		-	
Total des passifs	(378 178)	(15 049 510)	-	(22 682 256)
Total des actifs et des passifs	1 046 846	164 742 967	-	152 131 114

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 en raison de changements touchant la disponibilité de cours du marché ou de données de marché observables au cours des périodes à l'étude. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'a été classé au niveau 3 au cours des périodes closes les 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

États de la situation financière (non audités)

(en dollars canadiens)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Actifs		
Actifs courants		
Placements – Positions acheteur	156 569 675	149 592 883
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 437 310	28 216 883
Montant à recevoir pour l'émission de parts	547 440	-
Intérêts à recevoir	1 567 718	1 381 821
Actifs dérivés	1 296 054	-
	174 418 197	179 191 587
Passifs		
Passifs courants		
Placements – Positions vendeur	4 979 867	-
Découvert bancaire	6388836	27 107 774
Montant à payer pour des parts rachetées	400	50
Frais de gestion à payer (note 10)	139 843	135 656
Primes de rendement à payer (note 10)	986 252	63 817
Charges à payer	27 642	384 376
Distributions à payer	-	-
Passifs dérivés	321 734	-
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	7 986	-
	12 852 560	27 691 673
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	161 565 637	151 499 914

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus
États de la situation financière (non audités) ... Suite
(en dollars canadiens)
Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Nombre de parts émises et en circulation	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Nombre de parts émises et en circulation	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
		\$		\$
	(note 6)	(note 10)	(note 6)	(note 10)
Catégorie A*	100	1 015	-	-
Catégorie F	2 063 949	23 507 909	1 823 904	19 837 218
Catégorie H	11 197 784	129 375 656	11 197 784	123 484 360
Catégorie I	484 598	5 552 349	484 598	5 240 060
Catégorie J	266 942	3 082 714	266 942	2 938 276
Catégorie FP*	4 037	45 994	-	-

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part		
Catégorie A*	10.15	-
Catégorie F	11.39	10.88
Catégorie H	11.55	11.03
Catégorie I	11.46	10.81
Catégorie J	11.55	11.01
Catégorie FP*	11.39	-

*Les catégories A et FP ont été lancées le 12 mai 2026.

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

États du résultat global (non audités)

(en dollars canadiens)

Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

	2 026 \$	2 025 \$
Revenu		
Intérêts aux fins de distribution	3 510 218	3 141 071
Revenu de dividendes	36 742	46 443
Gain (perte) de change sur les placements étrangers	90 973	(63 173)
Gain (perte) de change sur les opérations liées aux devises	(371 781)	(23 504)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	511 535	337 356
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	3 642 641	(352 700)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	1 070 491	(893 609)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les dérivés	974 320	492 233
Total du revenu (de la perte)	9 465 139	2 684 117
Charges		
Frais de gestion (note 10)	770 825	666 595
Primes de rendement (note 10)	986 252	-
Frais d'administration (note 10)	152 168	129 959
Coûts de transactions (note 7)	74 973	82 483
Charges d'intérêts	76 240	46 950
Total des charges	2 060 458	925 987
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 404 681	1 758 130
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A*	15	-
Catégorie F	1 056 194	32 648
Catégorie H	5 891 296	1 538 121
Catégorie I	312 289	143 210
Catégorie J	144 438	44 151
Catégorie FP*	449	-
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A*	0.15	-
Catégorie F	0.51	0.02
Catégorie H	0.53	0.16
Catégorie I	0.64	0.27
Catégorie J	0.54	0.16
Catégorie FP*	0.29	-

*Les catégories A et FP ont été lancées le 12 mai 2026.

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audités)
(en dollars canadiens)
Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

	Catégorie A*	Catégorie F	Catégorie H	Catégorie I	Catégorie J	Catégorie FP*	2 026 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	19 837 218	123 484 360	5 240 060	2 938 276	-	151 499 914
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	15	1 056 194	5 891 296	312 289	144 438	449	7 404 681
Transactions de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-
Produit de l'émission de parts rachetables	1 000	8 414 713	-	-	-	46 900	8 462 613
Rachat de parts rachetables	-	(5 800 216)	-	-	-	(1 355)	(5 801 571)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions de parts rachetables	1 000	2 614 497	-	-	-	45 545	2 661 042
Distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-
Provenant du revenu net de placement	-	-	-	-	-	-	-
Provenant des gains nets en capital	-	-	-	-	-	-	-
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 015	3 670 691	5 891 296	312 289	144 438	45 994	10 065 723
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 015	23 507 909	129 375 656	5 552 349	3 082 714	45 994	161 565 637

	Catégorie F	Catégorie H	Catégorie I	Catégorie J	2 025 Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	9 560 177	109 407 122	6 407 375	2 780 460	128 155 134
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	32 648	1 538 121	143 210	44 151	1 758 130
Transactions de parts rachetables	-	-	-	-	-
Produit de l'émission de parts rachetables	14 440 474	276 949	149 491	-	14 866 914
Rachat de parts rachetables	(1 718 250)	-	(1 700 000)	(1 291)	(3 419 541)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions de parts rachetables	12 722 224	276 949	(1 550 509)	(1 291)	11 447 373
Distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-
Provenant du revenu net de placement	-	-	-	-	-
Provenant des gains nets en capital	-	-	-	-	-
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12 754 872	1 815 070	(1 407 299)	42 860	13 205 503
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	22 315 049	111 222 192	5 000 076	2 823 320	141 360 637

*Les catégories A et FP ont été lancées le 12 mai 2026.

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus
États intermédiaires des flux de trésorerie (non audités)
(en dollars canadiens)
Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

	2 026	2 025
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	7 404 681	1 758 130
Ajustements pour :		
Gain (perte) de change sur devises	(90 973)	63 173
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(511 535)	(337 356)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	(1 070 491)	893 609
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les dérivés	(974 320)	(492 233)
Intérêts à recevoir et intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	(177 911)	(197 057)
Charges à payer	(356 734)	313
Frais de gestion à payer	4 187	5 868
Primes de rendement à payer	922 435	(1 613 650)
Achats de placements	(52 659 273)	(89 328 851)
Produits de la vente de placements	52 244 374	78 298 047
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	4 734 440	(10 950 007)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	7 915 173	14 616 914
Rachat de parts rachetables	(5 801 221)	(3 415 660)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	-	(470 714)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	2 113 952	10 730 540
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 848 392	(219 467)
Gain (perte) de change sur les placements étrangers	90 973	(63 173)
Trésorerie nette au début de la période	1 109 109	3 429 245
Trésorerie nette à la fin de la période	8 048 474	3 146 605
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 437 310	3 146 605
Découvert bancaire	(6 388 836)	-
Trésorerie nette à la fin de la période	8 048 474	3 146 605
Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes perçus, déduction faite des retenues d'impôts	36 742	-
Intérêts perçus	3 324 321	2 944 014
Intérêts payés	76 240	46 950

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

Inventaire du portefeuille (non audité)

(en dollars canadiens)

Au 30 juin 2026

Actions / parts	Titre	%	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Positions acheteur				
Obligations canadiennes		91.68		
7 049 000	Allied Properties REIT, Callable, 3.10%, 2032/02/06		5 716 121	6 476 240
3 000 000	Bank of Nova Scotia (The), Series '1', Variable Rate, Callable, 3.70%, 2081/07/27		2 943 000	2 990 910
1 550 000	BCI QuadReal Realty / BCI Quadreal Realty Trust, Callable, 1.75%, 2030/07/24		1 386 940	1 457 342
3 900 000	Brookfield Property Finance ULC, Callable, 7.13%, 2028/02/13		4 110 736	4 043 493
1 920 000	Canadian Core Real Estate L.P., Callable, 4.48%, 2029/10/16		1 953 312	1 955 788
93 000	Canadian Tire Corp. Ltd., Callable, 5.61%, 2035/09/04		92 226	98 206
750 000	Capital Power Corp., Series '3', Variable Rate, Callable, 7.95%, 2082/09/09		840 000	849 160
2 000 000	Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Series 'A', 4.45%, 2049/10/01		1 911 600	1 864 055
3 240 000	CI Financial Corp., 4.75%, 2028/04/03		3 241 814	3 282 339
2 000 000	City of Ottawa, 3.25%, 2047/11/10		1 579 780	1 614 582
70 000	City of Ottawa, 3.10%, 2048/07/27		55 824	54 804
5 200 000	City of Ottawa, 4.10%, 2052/12/06		4 713 228	4 740 393
600 000	City of Toronto, 4.40%, 2042/12/14		596 184	593 303
6 000 000	City of Toronto, 3.20%, 2048/08/01		4 724 640	4 774 997
737 695	Dexter Nova Alliance G.P., Sinkable, 2.82%, 2036/05/31		670 934	678 311
4 000 000	Empire Life Insurance Co. (The), Series '1', Variable Rate, Callable, 6.18%, 2081/04/17		3 680 000	4 061 337
2 723 081	First Nations ETF L.P., Series '1A', Sinkable, 4.14%, 2041/12/31		2 570 588	2 653 451
2 900 000	Ford Credit Canada Co., Callable, 5.58%, 2031/05/23		2 973 022	3 019 431
300 000	Ford Credit Canada Co., Callable, 5.05%, 2032/01/09		297 015	304 538
9 300 000	Hydro-Québec, Series '19', 6.50%, 2035/02/15		11 196 270	11 184 670
3 200 000	Hydro-Québec, 6.00%, 2040/02/15		3 771 840	3 794 637
2 895 000	Independent Order of Foresters (The), Series '20-1', Variable Rate, Callable, 2.89%, 2035/10/15		2 469 578	2 758 024
1 000 000	Laurentian Bank of Canada, Series '1', Variable Rate, Callable, 7.40%, 2081/06/15		950 000	1 015 686
4 500 000	Manulife Financial Corp., Series '1', Variable Rate, Callable, 5.88%, 2081/06/19		4 408 350	4 510 309
1 000 000	Newfoundland & Labrador Hydro, 3.60%, 2045/12/01		863 000	859 123
740 000	Northland Power Inc., Variable Rate, Callable, 9.25%, 2083/06/30		816 701	804 070
4 900 000	Ontario Infrastructure Projects Corp., Series '07-A1', 4.70%, 2037/06/01		5 109 669	5 145 168
1 637 305	Ornge Issuer Trust, Sinkable, 5.73%, 2034/06/11		1 761 314	1 743 085
2 700 000	Province of New Brunswick, Sinkable, 4.80%, 2039/09/26		2 853 279	2 872 008
5 554 000	Province of Newfoundland and Labrador, 4.50%, 2037/04/17		5 540 254	5 773 306
1 000 000	Regional Municipality of York, 3.75%, 2043/05/13		907 000	904 817
300 000	Rogers Communications Inc., 6.75%, 2039/11/09		337 143	350 450
2 810 430	Royal Office Finance L.P., Series 'A', Sinkable, Callable, 5.21%, 2032/11/12		3 057 973	3 024 412
2 853 000	Sagen MI Canada Inc., Callable, 3.26%, 2031/03/05		2 432 173	2 739 278
1 250 000	Sagen MI Canada Inc., Variable Rate, Callable, 4.95%, 2081/03/24		1 181 250	1 184 324
7 200 000	Sagcor Financial Co. Ltd., Callable, 6.36%, 2029/06/20		7 302 758	7 508 870
3 797 874	SEC L.P. and Arci Ltd., Sinkable, Callable, 5.19%, 2033/08/29		3 751 247	3 781 845
18 000 000	South Coast British Columbia Transportation Authority, 2.65%, 2050/10/29		12 474 000	12 645 311
4 200 000	South Coast British Columbia Transportation Authority, 4.15%, 2053/12/12		3 891 615	3 834 823
2 000 000	Sun Life Financial Inc., Series '21-1', Variable Rate, Callable, 3.60%, 2081/06/30		1 610 000	1 982 500
12 100 000	TCHC Issuer Trust, Series 'A', Callable, 4.88%, 2037/05/11		12 558 310	12 865 584
2 000 000	TCHC Issuer Trust, Series 'B', Callable, 5.40%, 2040/02/22		2 192 900	2 203 383
200 000	TELUS Corp., Callable, 4.40%, 2043/04/01		173 976	184 971
830 000	Teranet Holdings L.P., Callable, 6.10%, 2041/06/17		845 662	887 387
6 550 000	Vital Infrastructure Property Trust, Callable, 5.51%, 2030/02/18		6 584 338	6 755 588

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

Inventaire du portefeuille (non audité)

(en dollars canadiens)

Au 30 juin 2026

300 000	Vital Infrastructure Property Trust, 5.02%, 2028/02/18	304 974	304 613
905 735	Winnipeg Airports Authority Inc., Sinkable, Callable, 6.10%, 2040/11/20	973 920	997 918
		144 376 458	148 128 840
Obligations britanniques		4.16	
Positions acheteur			
6 695 000	Anglian Water Services Financing PLC, Callable, 4.53%, 2032/08/26	6 563 527	6 581 674
148 000	Aviva PLC, 4.00%, 2030/10/02	146 186	147 108
		6 709 713	6 728 782
Obligations américaines		1.06	
Positions acheteur			
715 000	AT&T Inc., Callable, 5.10%, 2048/11/25	644 201	701 475
1 000 000	MassMutual Global Funding II, 4.13%, 2032/07/15	1 006 810	1 010 578
		1 651 011	1 712 053
Total des positions acheteur		96.91	152 737 182
Positions vendeur			
Obligations canadiennes			
(3 000 000)	Canada Housing Trust No. 1, 1.10%, 2026/12/15	(2 972 514)	(2 984 047)
(2 000 000)	Government of Canada, 1.00%, 2026/09/01	(1 988 960)	(1 995 820)
		(4 961 474)	(4 979 867)
Total des positions vendeur		(3.08)	(4 979 867)
Total des placements		93.83	147 775 708
Actifs dérivés (tableau 1)			1 296 054
Passifs dérivés (tableau 1)			(321 734)
Trésorerie et équivalents de trésorerie			8 048 474
Autres actifs moins les passifs			953 035
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la juste valeur		100	161 565 637

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus
Inventaire du portefeuille (non audité)... Suite
(en dollars canadiens)
Au 30 juin 2026

Tableau 1 - Actifs et passifs - Contrats à terme normalisés

	Date d'échéance	Nombre	Valeur à l'achat \$	Valeur actuelle \$	Plus-value (moins-value) latente \$
Contrats vendus					
United States Treasury Bond	septembre 2026	(348)	(56 392 652)	(56 037 787)	354 865
Plus-value (moins-value) latente sur les contrats à terme normalisés achetés					354 865

	Date d'échéance	Nombre	Valeur à l'achat \$	Valeur actuelle \$	Plus-value (moins-value) latente \$
Contrats achetés					
Canadian 10-Year Treasury Bond	septembre 2026	211	25 536 000	25 554 210	18 210
S&P/TSX 60 Index	septembre 2026	32	13 192 380	13 156 480	(35 900)
United States Dollar Index	septembre 2026	579	82 008 780	82 931 759	922 979
United States 10-Year Treasury Notes	septembre 2026	626	97 883 819	97 597 985	(285 834)
Plus-value (moins-value) latente sur les contrats à terme normalisés achetés					619 455

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

États de la juste valeur des instruments financiers (non audités)

(en dollars canadiens)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025. L'évaluation de la juste valeur est décrite dans la section « Méthodes comptables significatives » de la note 3.

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	\$	\$	\$	\$
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Actifs				
Obligations		156 569 675		147 689 527
Fonds hypothécaire		-		1 903 356
Dérivés – contrats à terme normalisés	1 296 054		-	
Total des actifs	1 296 054	156 569 675	-	149 592 883
Passifs				
Obligations		(4 979 867)		-
Dérivés – contrats à terme normalisés	(321 734)		-	
Total des passifs	(321 734)	(4 979 867)	-	-
Total des actifs et des passifs	974 320	151 589 808	-	149 592 883

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 en raison de changements touchant la disponibilité de cours du marché ou de données de marché observables au cours des périodes à l'étude. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'a été classé au niveau 3 au cours des périodes closes les 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

Fonds multistratégies Nymbus

États de la situation financière (non audités)

(en dollars canadiens)

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Actifs		
Actifs courants		
Placements – Positions acheteur (note 5)	46 175 641	16 057 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 402 714	31 227 356
Montant à recevoir pour l'émission de parts	12 472	2 000
Dividendes à recevoir	36 371	13 723
Actifs dérivés	591 777	67 119
	51 218 975	47 367 716
Passifs		
Passifs courants		
Placements – Positions vendeur (note 5)	1 320 090	526 561
Montant à payer pour des parts rachetées	7 673	-
Frais de gestion à payer (note 10)	44 366	45 281
Primes de rendement à payer (note 10)	683 332	287 511
Charges à payer (note 10)	24 178	19 404
Passifs dérivés	596 020	104 732
	2 675 659	983 489
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	48 543 316	46 384 227

Fonds multistratégies Nymbus
États de la situation financière (non audités)
(en dollars canadiens)
Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Nombre de parts émises et en circulation	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Nombre de parts émises et en circulation	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
		\$		\$
	(note 6)	(note 10)	(note 6)	(note 10)
Catégorie A	2 993	31 023	39 365	350 022
Catégorie F	3 621 062	43 886 440	3 853 458	42 261 409
Catégorie I	303 889	3 640 380	303 889	3 220 556
Catégorie J	81 903	984 456	50 903	552 240
Catégorie FP*	83	1 017	-	-
			2026	2025
			\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part				
Catégorie A			10.37	8.89
Catégorie F			12.12	10.97
Catégorie I			11.98	10.60
Catégorie J			12.02	10.85
Class FP*			12.20	-

*La catégorie FP a été lancée le 12 mai, 2026.

Fonds multistratégies Nymbus
États du résultat global (non audités)
(en dollars canadiens)
Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

	2 026	2025
	\$	\$
Revenu		
Intérêts aux fins de distribution	259 136	443 026
Revenu de dividendes	347 107	428 611
Gain (perte) de change sur les placements étrangers	(35 339)	(374 475)
Gain (perte) de change sur les opérations liées aux devises	(56 867)	(142 915)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Gain (perte) net réalisé sur les placements	962 835	480 894
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	3 099 059	(1 637 912)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	1 375 700	(342 168)
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les dérivés	34 006	1 531 125
Total du revenu (de la perte)	5 985 637	386 186
Charges		
Frais de gestion (note 10)	250 939	270 588
Primes de rendement (note 10)	683 332	14 627
Frais d'administration (note 10)	114 133	132 559
Coûts de transactions (note 7)	32 869	58 495
Impôts étrangers retenus à la source	31 324	65 577
Charges d'intérêts	1 033	334
Charges liées aux dividendes	16 744	8 815
Autres charges	454	-
Total des charges	1 130 828	550 995
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 854 809	(164 809)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Catégorie A	22 073	(1 269)
Catégorie F	4 324 783	(111 579)
Catégorie I	419 824	(52 150)
Catégorie J	88 112	189
Catégorie FP*	17	-
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Catégorie A	1.55	(0.04)
Catégorie F	1.16	(0.03)
Catégorie I	1.38	(0.22)
Catégorie J	1.17	-
Catégorie FP*	0.20	-

*La catégorie FP a été lancée le 12 mai, 2026.

Fonds multistratégies Nymbus

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audités)

(en dollars canadiens)

Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

						2026
	Catégorie A	Catégorie F	Catégorie I	Catégorie J	Catégorie FP*	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	350 022	42 261 409	3 220 556	552 240	-	46 384 227
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	22 073	4 324 783	419 824	88 112	17	4 854 809
Transactions de parts rachetables					-	
Produit de l'émission de parts rachetables	-	2 508 681	-	344 104	1 000	2 853 785
Rachat de parts rachetables	(341 072)	(5 208 433)	-	-	-	(5 549 505)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions de parts rachetables	(341 072)	(2 699 752)	-	344 104	1 000	(2 695 720)
Distributions aux porteurs de parts rachetables					-	
Provenant du revenu net de placement	-	-	-	-	-	-
Provenant des gains nets en capital	-	-	-	-	-	-
Remboursement de capital	-	-	-	-	-	-
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(318 999)	1 625 031	419 824	432 216	1 017	2 159 089
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	31 023	43 886 440	3 640 380	984 456	1 017	48 543 316

	Class A	Class F	Class I	Class J		2025
	\$	\$	\$	\$		Total
	\$	\$	\$	\$		\$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	296 784	41 236 509	2 266 265	507 308		44 306 866
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(1 269)	(111 579)	(52 150)	189		(164 809)
Transactions de parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	23 117	12 304 155	670 289	-		12 997 561
Rachat de parts rachetables	-	(1 328 741)	-	(350)		(1 329 091)
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-		-
Augmentation (diminution) nette provenant des transactions de parts rachetables	23 117	10 975 414	670 289	(350)		11 668 470
Distributions aux porteurs de parts rachetables						
Provenant du revenu net de placement	-	-	-	-		-
Provenant des gains nets en capital	-	-	-	-		-
Remboursement de capital	-	-	-	-		-
Distributions nettes aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-		-
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21 848	10 863 835	618 139	(161)		11 503 661
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	318 632	52 100 344	2 884 404	507 147		55 810 527

*La catégorie FP a été lancée le 12 mai, 2026.

Fonds multistratégies Nymbus

États intermédiaires des flux de trésorerie (non audités)

(en dollars canadiens)

Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 2025

	2026 \$	2025 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4 854 809	(164 809)
Ajustements pour :		
Gain (perte) de change sur les placements étrangers	35 339	374 475
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(962 835)	(480 894)
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	510 282	689 798
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les placements	(1 375 700)	342 168
Variation nette du gain (de la perte) latent sur les dérivés	(34 006)	(1 531 125)
Dividendes à recevoir	(22 648)	(11 882)
Charges à payer	4 774	(2 168)
Frais de gestion à payer	(915)	7 999
Primes de rendement à payer	395 821	(610 013)
Achats de placements	(40 574 383)	(75 949 141)
Produits de la vente de placements	13 078 678	66 343 192
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(24 090 784)	(10 992 400)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	2 843 313	12 977 701
Rachat de parts rachetables	(5 541 721)	(1 272 524)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des r	(111)	(94 113)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	(2 698 519)	11 611 064
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésore	(26 789 303)	618 664
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	31 227 356	21 671 640
Gain (perte) de change sur les placements étrangers	(35 339)	(374 475)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	4 402 714	21 915 829
Compris dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Dividendes perçus, déduction faite des retenues d'impôts	293 135	351 152
Dividendes versés	16 744	8 815
Intérêts perçus	259 136	443 026
Intérêts payés	1 033	334

Fonds multistratégies Nymbus
Inventaire du portefeuille (non audité)
(en dollars canadiens)
Au 30 juin 2026

Actions / parts	Titre	%	Coût moyen \$	Juste valeur \$
	Positions acheteur	95.12		
	Actions canadiennes	33.40		
	Services financiers	15.77		
4 525	Bank of Montreal		649 203	1 134 282
2 775	Bank of Nova Scotia (The)		243 293	342 074
7 000	Canadian Imperial Bank of Commerce		910 367	1 143 240
55 370	Manulife Financial Corp.		3 011 702	3 184 882
5 175	National Bank of Canada		927 567	1 158 734
1 175	Royal Bank of Canada		245 988	345 074
2 000	Toronto-Dominion Bank (The)		187 051	344 880
			<u>6 175 171</u>	<u>7 653 166</u>
	Fonds négociés en bourse	17.64		
750 000	Global X Active Ultra-Short Term Investment Grade Bond ETF		7 549 021	7 560 000
50 000	iShares Floating Rate Index ETF		1 001 305	1 002 000
			<u>8 550 326</u>	<u>8 562 000</u>
	Total des actions canadiennes		14 725 497	16 215 166
	Actions américaines	61.72		
	Biens de consommation de base	-		
13 600	Walgreens Boots Alliance Inc., CVR	-	-	-
			<u>-</u>	<u>-</u>
	Fonds négociés en bourse	61.72		
100 000	Alpha Architect 1-3 Month Box ETF		15 834 917	16 612 144
184 300	iShares Floating Rate Bond ETF		13 080 439	13 348 331
			<u>28 915 356</u>	<u>29 960 475</u>
	Total des actions américaines		28 915 356	29 960 475
Total des positions acheteur			43 640 853	46 175 641
	Positions vendeur	(2.72)		
	Actions canadiennes	(2.72)		
	Services financiers	(2.72)		
(6 741)	iA Financial Corp. Inc.		(1 087 381)	(1 320 090)
			<u>(1 087 381)</u>	<u>(1 320 090)</u>
	Total des actions canadiennes		(1 087 381)	(1 320 090)
Total des positions vendeur			(1 087 381)	(1 320 090)
Coûts de transactions			(6 502)	-
Total des placements		92.40	42 546 970	44 855 551
Actifs dérivés (tableaux 1 et 2)				591 777
Passifs dérivés (tableaux 1 et 2)				(596 020)
Trésorerie et équivalents de trésorerie				4 402 714
Autres actifs moins les passifs				(710 706)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la juste valeur		100		48 543 316

Fonds multistratégies Nymbus
Inventaire du portefeuille (non audité) ...suite
(en dollars canadiens)
Au 30 juin 2026

Table 1-Derivative financial instruments - Futures contracts

	Date d'échéance	Nombre	Valeur à l'achat \$	Valeur actuelle \$	Plus-value (moins-value) latente \$
Contracts vendus					
United States Treasury Bond	Septembre 2026	(102)	(16 524 359)	(16 424 869)	99 490
Plus-value (moins-value) latente sur les contrats à terme normalisés achetés					99 490

	Date d'échéance	Nombre	Valeur à l'achat \$	Valeur actuelle \$	Plus-value (moins-value) latente \$
Contracts achetés					
Canadian 10-Year Treasury Bond	Septembre 2026	62	7 504 480	7 508 820	4 340
Crude Oil Futures	juillet 2026	41	4 418 839	4 042 728	(376 111)
Euro Stoxx 50 Index	Septembre 2026	63	6 408 942	6 495 170	86 228
E-mini Nasdaq-100 Index	Septembre 2026	15	12 941 859	12 991 565	49 706
S&P/TSX 60 Index	Septembre 2026	40	16 527 160	16 445 600	(81 560)
United States Dollar Index	Septembre 2026	170	24 079 387	24 349 566	270 179
United States 10-Year Treasury Notes	Septembre 2026	184	28 772 605	28 686 948	(85 657)
Plus-value (moins-value) latente sur les contrats à terme normalisés achetés					(132 875)

Tableau 2 – Actifs et passifs dérivés contrats d'options

	Type d'option	Nombre de contrats	Nombre d'actions	Date d'échéance	Prix de levée \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Contrats souscrits							
S&P 500 Index	Put	100	12	18 juillet 2026	5 660	42 795	1 277
S&P 500 Index	Put	100	24	22 août 2026	5 975	70 449	26 559
S&P 500 Index	Put	100	22	19 septembre 2026	5 980	72 886	53 998
Options – Contrats souscrits						186 130	81 834

	Type d'option	Nombre de contrats	Nombre d'actions	Date d'échéance	Prix de levée \$	Coût moyen \$	Juste valeur \$
Contrats achetés							
S&P 500 Index	Call	100	(12)	18 juillet 2026	7 800	(23 054)	(4 256)
S&P 500 Index	Call	100	(20)	22 août 2026	8 225	(66 246)	(8 796)
S&P 500 Index	Call	100	(22)	19 septembre 2026	8 225	(52 897)	(39 640)
Options – Contrats achetés						(142 197)	(52 692)

Fonds multistratégies Nymbus

États de la juste valeur des instruments financiers (non audités)

(en dollars canadiens)

Pour les périodes terminées les 30 juin 2026 et 31 décembre 2025

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025. L'évaluation de la juste valeur est décrite dans la section « Méthodes comptables significatives » de la note 3.

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	\$	\$
	Niveau 1	Niveau 1
Actifs		
Titres de participation	7 653 166	8 084 134
Fonds négociés en bourse	38 522 475	7 973 384
Contrats à terme normalisés	509 943	-
Options	81 834	67 119
Total des actifs	46 767 418	16 124 637
Passifs		
Titres de participation	(1 320 090)	(526 561)
Contrats à terme normalisés	(543 328)	-
Options	(52 692)	(104 732)
Total des passifs	(1 916 110)	(631 293)
Total des actifs et des passifs	44 851 308	15 493 344

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 en raison de changements touchant la disponibilité de cours du marché ou de données de marché observables au cours des périodes à l'étude. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'a été classé aux niveaux 2 et 3 au cours des périodes closes les 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

1 Constitution des Fonds

Le Fonds revenu mensuel Nymbus (auparavant Fonds obligations durables court terme bonifiées Nymbus), le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus et le Fonds multistratégies Nymbus (collectivement, les « Fonds ») sont composés d'un groupe de fonds créés au Canada en vertu des lois de l'Ontario. Les Fonds sont régis par une convention de fiducie modifiée et mise à jour, datée du 12 mai 2026. L'adresse du siège social des Fonds est le 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1900, Montréal (Québec) Canada. Nymbus Capital Inc., société dûment constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est le gestionnaire (le « gestionnaire ») des Fonds et Société de fiducie Computershare du Canada en est le fiduciaire (le « fiduciaire »).

Le gestionnaire est responsable de la gestion des Fonds conformément aux politiques de placement établies comme suit :

- a) Le Fonds revenu mensuel Nymbus vise à générer un revenu élevé et une appréciation du capital modérée tout en priorisant la préservation du capital et une gestion prudente des placements.

Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe canadiens à court terme de catégorie investissement. Une exposition indirecte peut être obtenue par l'intermédiaire de placements dans des titres d'autres fonds communs de placement. Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés très liquides pour gérer les expositions aux risques.

- b) Le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus vise à générer un revenu et une appréciation du capital modérée tout en priorisant la préservation du capital et une gestion prudente des placements et en intégrant une approche de placement responsable et durable. Le Fonds applique une politique de sélection des titres qui met l'accent sur des émetteurs durables et responsables.

Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe canadiens de catégorie investissement. Une exposition indirecte peut être obtenue par l'intermédiaire de placements dans des fonds négociés en bourse (« FNB »). Le Fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés pour gérer les expositions aux risques.

- c) Le Fonds multistratégies Nymbus vise à générer un rendement global et une appréciation du capital maximums en prenant des risques modérés tout en maintenant une faible corrélation ciblée aux marchés traditionnels et en priorisant une gestion prudente des placements.

Le Fonds investit principalement, directement ou indirectement, dans des titres de créance, des actions mondiales, d'autres fonds de placement et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. Il peut détenir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à des fins de placement et de gestion des liquidités ou dans le cadre de positions sur contrats dérivés. Le Fonds peut emprunter de la trésorerie afin d'investir, de procéder à des ventes à découvert et de conclure certaines transactions sur dérivés, conformément à la réglementation sur les valeurs mobilières applicable.

Les parts des catégories A, F et I des Fonds sont offertes aux termes d'un prospectus daté du 12 mai 2026 (le « Prospectus »). Les parts des autres catégories des Fonds sont offertes aux termes d'une notice d'offre datée du 5 juin 2026 (la « Notice d'offre »).

2 Mode de préparation et présentation

- a) Les états financiers des Fonds ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité »).

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 29 août 2026.

b) Mode d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour les placements et les dérivés, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les états financiers du Fonds revenu mensuel Nymbus, du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus et du Fonds multistratégies Nymbus sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds.

3 Méthodes comptables significatives

Les Fonds ont appliqué de manière constante les méthodes comptables suivantes à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, sauf mention contraire.

a) Instruments financiers

Les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (la « JVAERG ») selon le modèle économique adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs financiers. La détermination du modèle économique adopté nécessite un jugement comptable.

Les modèles économiques des Fonds s'entendent de modèles dans lesquels les actifs financiers sont gérés dans le but de réaliser des flux de trésorerie par la vente d'actifs. Les décisions sont prises selon les justes valeurs des actifs et les actifs sont gérés afin de réaliser ces justes valeurs. Ce modèle économique concorde avec un classement et une évaluation à la JVRN. Les Fonds classent tous les placements, y compris les dérivés, à la JVRN et ils sont évalués à la juste valeur.

Les créances clients, les dividendes à recevoir et les intérêts à recevoir sont détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et ils devraient donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Par conséquent, les Fonds évaluent les créances clients, les dividendes à recevoir et les intérêts à recevoir au coût amorti.

Les normes IFRS de comptabilité exigent qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAERG, sauf pour les placements dans des instruments de capitaux propres. Les actifs financiers détenus par les Fonds qui sont évalués à la JVRN ne sont pas assujettis aux exigences en matière de dépréciation.

En ce qui concerne les montants à recevoir, les Fonds prennent en considération les analyses historiques et les informations prospectives afin de déterminer toute perte de crédit attendue. À la date des états financiers, tous les montants à recevoir doivent être réglés à court terme. Les Fonds estiment que la probabilité de défaillance est presque nulle, puisque ces instruments comportent un risque de défaillance faible et que la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Étant donné que les Fonds sont peu exposés au risque de crédit, aucune correction de valeur pour pertes n'a été comptabilisée puisqu'une telle dépréciation n'aura pas une incidence importante sur les états financiers.

Les autres actifs et passifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle ils sont créés. Les autres actifs, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants à recevoir et les dépôts sur marge sont comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti. Les autres passifs, comme les

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

charges à payer, les montants à payer pour des parts rachetées et les distributions à payer, sont comptabilisés initialement et évalués ultérieurement au coût amorti.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le gain (la perte) réalisé sur la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Aux fins de présentation de l'information financière, les placements sont évalués à la juste valeur. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché actif sur des bourses reconnues, des marchés hors cote ou par l'intermédiaire de courtiers en placements reconnus sont évalués à leur dernier cours lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur de ce jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur de ce jour, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances dont il est question. La juste valeur des fonds d'investissement non cotés est fournie par le gestionnaire de placement du fonds. Les placements détenus comprennent des actions, des fonds négociés en bourse, des billets négociés en bourse et des fonds d'investissement non cotés. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les transferts dans et hors des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances donnant lieu au transfert.

L'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* exige le recours à une « hiérarchie des justes valeurs » pour la présentation des données utilisées pour l'évaluation de chaque actif et passif financier comptabilisé par les Fonds. La hiérarchie des données est la suivante :

- prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui reposent sur des données observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix) (niveau 2);
- données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur. Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs dans la section « Juste valeur des instruments financiers » des Fonds respectifs présente des données sur les actifs et les passifs des Fonds évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, à la fin de l'inventaire du portefeuille de chaque Fonds.

b) Revenu de placement

Le revenu d'intérêts est comptabilisé selon la méthode de comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes et les distributions provenant des fonds négociés en bourse (les « FNB ») sont comptabilisés à la date ex-dividende, qui est la date à laquelle le droit de recevoir le paiement a été établi. Le revenu de placement provenant de placements dans des fonds d'investissement non cotés est comptabilisé à la date de la déclaration au poste « Distributions provenant de fonds sous-jacents » dans l'état du résultat global. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les gains et pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen. La variation de la valeur de marché des placements diminuée du coût moyen, tel qu'il est comptabilisé au début et à la fin de la période, est incluse dans l'état du résultat global en tant que plus-value (moins-value) latente nette des placements.

c) Devises

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

Les placements et autres actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations de placement, les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives où de telles opérations ont été effectuées.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de trésorerie et de placements dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours. Ces placements à court terme sont comptabilisés au coût amorti, lequel correspond approximativement à la valeur de marché du moment.

e) Découverts bancaires

Les découverts bancaires sont comptabilisés à titre de passif financier dans l'état de la situation financière. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction, puis au coût amorti par la suite. Les découverts bancaires sont utilisés afin de gérer les obligations en matière de flux de trésorerie à court terme d'un Fonds et sont remboursables à vue. Les intérêts à payer sur les découverts bancaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans l'état de la situation financière et les charges sont présentées dans l'état du résultat global.

f) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par catégorie

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, par catégorie, présentée dans l'état du résultat global est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation par catégorie au cours de la période.

g) Opérations des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est établie en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. La date d'évaluation correspond à chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

Les montants reçus à l'émission de parts et les montants versés au rachat de parts sont inclus dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

h) Parts rachetables

Les Fonds comptabilisent les parts rachetables émises comme passifs financiers ou instruments de capitaux propres conformément aux modalités contractuelles qui régissent ces instruments. Toutes les parts de l'ensemble des catégories des Fonds sont comptabilisées comme des passifs financiers à la JVRN et sont évaluées à leur valeur de rachat.

i) Valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie, par part

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts de chaque Fonds et correspond à la différence entre la quote-part de l'actif commun du Fonds revenant à cette catégorie et la quote-part du passif commun revenant à cette catégorie, moins le passif attribuable uniquement à une catégorie spécifique. La valeur liquidative par part de chaque catégorie est déterminée en divisant la valeur liquidative de chaque catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Il n'y a aucune différence entre l'actif net par part aux fins comptables et la valeur liquidative par part aux fins de

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

l'établissement des prix.

j) Coûts de transaction

Pour les instruments financiers désignés à la JVRN, les coûts de transaction, comme les commissions de courtage engagées au moment de l'achat et de la vente de titres de portefeuille, et d'autres frais d'exécution d'opérations versés à des tiers indépendants, comme les droits de timbre et les frais de bourse, sont passés en charges dans l'état du résultat global à la date de l'opération.

k) Montants à recevoir de courtiers et à payer aux courtiers

Les Fonds ont conclu des accords de courtage privilégiés avec leurs courtiers pour gérer leurs comptes en tant que clients. Les courtiers ont la garde des titres des Fonds et, de temps à autre, des soldes de trésorerie qui peuvent être à recevoir de courtiers ou à payer aux courtiers.

Les instruments financiers et/ou les positions en trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou de garantie pour tout titre vendu non encore acheté ou titre acheté sur marge. Les positions en titres et/ou en trésorerie servent également de garantie pour les défaillances potentielles des Fonds.

l) Contrats à terme normalisés

Certains Fonds peuvent conclure des contrats à terme normalisés pour accroître leur exposition aux marchés boursiers et couvrir les risques de fluctuation des cours du change, et bénéficier ainsi de coûts de transaction moins élevés et d'une bonne liquidité, pourvu que l'utilisation de ces contrats à terme normalisés soit conforme aux objectifs et aux stratégies de placement de ces Fonds, ainsi qu'aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Au moment de la conclusion d'un contrat à terme normalisé, ces Fonds sont tenus de déposer sous forme de trésorerie ou de titres une somme correspondant à un pourcentage précis du prix d'achat stipulé dans le contrat. La juste valeur d'un contrat à terme normalisé varie quotidiennement. Les règlements en trésorerie sont effectués chaque jour par ces Fonds et correspondent à la plus-value (moins-value) latente évaluée à la valeur de marché.

La plus-value (moins-value) latente est comptabilisée en tant que variation de la plus-value (moins-value) latente des dérivés dans l'état du résultat global. Lorsqu'un contrat à terme normalisé arrive à échéance ou est dénoué, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés dans le gain (la perte) réalisé sur les dérivés dans l'état du résultat global. La marge payée ou mise en dépôt relativement aux contrats à terme normalisés figure dans l'état de la situation financière à titre de marge à payer pour des dérivés et de marge mise en dépôt pour des dérivés. Tout changement devant être apporté à la marge de variation est réglé quotidiennement.

m) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées comme une réduction du portefeuille. Ces options vendues sont incluses dans les actifs/passifs dérivés dans l'état de la situation financière. Les actions sont évaluées à leur cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues à la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées à titre de gain réalisé à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont présentés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés » à l'état du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou que les contrats arrivent à échéance. Le Fonds peut se libérer de cette obligation avant que l'option soit exercée en liquidant sa position. La différence entre la prime reçue et le montant versé à la conclusion de la transaction est comptabilisée à titre de gain ou de perte réalisé. Lorsque le porteur des options sur actions exerce son droit d'acheter les titres

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

sous-jacents, le Fonds doit livrer ces titres ou un montant en trésorerie à sa contrepartie. La différence entre le produit de la vente de titres, leur prime et le coût de ces titres est comptabilisée à titre de gain ou de perte réalisé. Lorsque le porteur d'une option de vente exerce son droit de vendre les titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue, les gains ou les pertes nets sont donc présentés dans l'état du résultat global à titre de « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés ».

n) Options achetées

Les options sont évaluées à leur cours de clôture. Les options achetées sont incluses dans les actifs dérivés ou dans les passifs dérivés dans l'état de la situation financière. Si les primes versées à l'achat d'options arrivent à échéance sans avoir été exercées, elles sont comptabilisées à titre de perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant de l'achat d'options sont présentés à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les dérivés à l'état du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou que les contrats arrivent à échéance. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée à titre de gain ou de perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, le coût est ajouté aux titres sous-jacents achetés. À l'inverse, l'exercice d'une option de vente réduit le coût des titres vendus.

Lorsque des options vendues sont dénouées, qu'elles expirent ou qu'elles sont exercées, les primes nettes reçues (versées) équivalent aux primes versées à l'achat des options moins les primes reçues à la vente de ces options. Ce montant net est inclus à l'état du résultat global au poste « Gain (perte) net réalisé sur les dérivés ».

o) Entités d'investissement

Les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement en vertu d'IFRS 10 *États financiers consolidés*, car :

- ils ont obtenu des fonds d'investisseurs afin de leur fournir des services de gestion d'investissements.
- ils ont déclaré à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement.
- ils évaluent et apprécient leurs investissements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, les investissements dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises sont évalués à la JVRN.

p) Participation dans des entités structurées non consolidées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle les entités. Le contrôle est plutôt exercé au moyen d'accords contractuels, qui dirigent les activités pertinentes. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans les FNB et les fonds d'investissement répondent à la définition d'entités structurées. En conséquence, ces placements sont comptabilisés à la JVRN.

Les placements dans les FNB et les fonds d'investissement des Fonds, s'il y a lieu, sont présentés dans l'inventaire du portefeuille et représentent l'exposition maximale du Fonds à ce type de placement. Toute variation de la juste valeur de ces placements est présentée à l'état du résultat global à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

q) Compensation des actifs/passifs financiers

Les Fonds opèrent compensation des actifs et passifs financiers dans l'état de la situation financière seulement si ces deux conditions sont réunies :

- les Fonds ont un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- les Fonds ont l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le droit de compensation des actifs et passifs financiers d'un Fonds est inconditionnel et juridiquement exécutoire s'il possède toutes les caractéristiques suivantes :

- il doit être exécutoire dans le cours normal des activités;
- il doit être exécutoire en cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés hors cote peuvent aussi être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou à des accords similaires. Ces accords pourraient ne pas répondre aux critères permettant de compenser les montants présentés dans l'état de la situation financière, mais ils permettent quand même la compensation des montants correspondants dans certaines circonstances, comme dans le cas de défaut, d'insolvabilité ou de faillite.

r) Nouvelles normes et modifications de normes comptables existantes en vigueur le 1er janvier 2026

Aucune norme, modification de norme ou interprétation s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 n'a eu d'effet significatif sur les états financiers des Fonds.

Nouvelles normes, modifications de normes et interprétations en vigueur après le 1er janvier 2026 et non adoptées de façon anticipée

Diverses nouvelles normes, modifications de normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2026 et n'ont pas été adoptées de façon anticipée aux fins de la préparation des présents états financiers. Les Fonds ont évalué l'incidence de ces nouvelles normes et modifications comme suit :

Modifications au classement et à l'évaluation des instruments financiers – modifications apportées à IFRS 9 et à IFRS 7 (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026)

L'IASB a publié des modifications ciblées à IFRS 9 et à IFRS 7 afin de répondre à des questions récemment soulevées dans la pratique et d'ajouter de nouvelles exigences applicables aux institutions financières, mais aussi aux autres sociétés. Parmi les autres modifications, l'IASB a précisé la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers et a ajouté une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de virement électronique de trésorerie.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027).

L'IASB a publié une nouvelle norme sur la présentation des états financiers et les informations à fournir dans ceux-ci, qui remplace IAS 1 et qui porte principalement sur des mises à jour à l'état du résultat. Les nouveaux concepts clés introduits par IFRS 18 concernent :

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

- la structure de l'état du résultat avec des sous-totaux définis;
- une disposition relative à la détermination du résumé structuré le plus utile pour présenter les charges dans l'état du résultat;
- les informations à fournir dans une seule note dans les états financiers pour certaines mesures de la performance du résultat net qui sont présentées hors des états financiers de l'entité (c.-à-d. les mesures de la performance définies par la direction)
- des principes plus clairs sur le regroupement ou la ventilation qui s'appliquent aux états financiers primaires et aux notes en général.

Les Fonds évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et des modifications à venir.

Aucune autre norme ou modification de norme ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers des Fonds.

4 Estimations comptables et jugements critiques

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir des Fonds. Les paragraphes suivants présentent une analyse des estimations et jugements comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées périodiquement. Les modifications des estimations sont comptabilisées prospectivement.

Estimation de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement sur des marchés, y compris des instruments dérivés. Les techniques d'évaluation pour établir la juste valeur peuvent être fondées sur des sources de fixation des prix équivalentes ou sur des prix indicatifs obtenus des teneurs de marché. Les cotes des courtiers obtenues de ces sources peuvent être indicatives, et ne pas nécessairement être exécutoires ou contraignantes. En l'absence de données du marché, les Fonds peuvent utiliser leurs propres modèles afin d'évaluer leurs positions, qui sont généralement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation reconnues comme la norme dans le secteur.

Classement des instruments financiers

Le classement des instruments financiers détenus par les Fonds exige du gestionnaire qu'il prenne des décisions importantes afin de déterminer le classement approprié conformément à IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique des Fonds, le mode de gestion de leurs instruments financiers et la méthode d'évaluation de la performance, et a conclu que les instruments financiers des Fonds devaient être classés à la JVRN, conformément à IFRS 9.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées périodiquement. Les modifications des estimations sont comptabilisées prospectivement.

5 Instruments financiers et gestion des risques

- Gestion des risques

En raison de leurs activités de placement, les Fonds sont exposés à divers risques financiers. Le gestionnaire tente d'amoindrir les possibles effets défavorables de ces risques sur le rendement des Fonds en retenant les

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

services de conseillers en placement professionnels et expérimentés, en exerçant une surveillance quotidienne des positions des Fonds et des événements survenant sur les marchés, en diversifiant les placements du portefeuille conformément à l'objectif de placement et, à l'occasion, en utilisant des dérivés pour couvrir certains risques. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire a mis en place une structure de gouvernance lui permettant de superviser les activités de placement des Fonds et de surveiller leur conformité à la stratégie de placement énoncée, aux lignes directrices internes ainsi qu'à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds revenu mensuel Nymbus cherche à générer un revenu maximal, compatible avec la préservation du capital et une gestion prudente des investissements, en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres à revenu fixe, et en répartissant stratégiquement des capitaux dans des contrats à terme normalisés très liquides pour gérer les expositions aux risques.

L'objectif du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus est d'investir dans des titres à revenu fixe, tels que les obligations d'État et d'entreprises, les titres adossés à des actifs, les billets de trésorerie et les fonds obligataires, et de répartir stratégiquement des capitaux dans des contrats à terme normalisés très liquides pour gérer les expositions aux risques.

L'objectif du Fonds multistratégies Nymbus est d'investir dans une gamme diversifiée d'actifs, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actions mondiales, les instruments de créance (tels que les obligations d'État et de sociétés, les titres adossés à des actifs, les billets de trésorerie) et les titres d'autres fonds. De plus, le Fonds utilise stratégiquement des instruments dérivés négociés en bourse, tels que les contrats à terme normalisés et les options sur devises, produits de base, indices et obligations pour attribuer son capital, améliorer le rendement ou gérer les risques du portefeuille. Aucun changement touchant le niveau global de risques auxquels sont exposés les Fonds n'est survenu au cours de la période. Les risques auxquels sont exposés les Fonds demeurent les mêmes que ceux énoncés dans leurs documents de placement. Les risques importants auxquels sont exposés les Fonds sont présentés ci-dessous.

Pour le Fonds revenu mensuel Nymbus et le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus, la concentration du risque dépend des contreparties, des secteurs d'activité et de l'emplacement géographique.

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, les placements du Fonds revenu mensuel Nymbus étaient concentrés dans les emplacements géographiques suivants, sur une base de position nette, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :

	30 juin 2026	31 décembre 2025
	%	%
Obligations canadiennes – positions acheteur	83,0	106,9
Obligations canadiennes – positions vendeur	(7,2)	(14,6)
Obligations américaines	2,6	6,1
Total, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	78,4	98,4

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, les placements du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus étaient concentrés dans les emplacements géographiques suivants, sur une base de position nette, en

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :

	30 juin 2026 %	31 décembre 2025 %
Obligations canadiennes – positions acheteur	91,6	92,6
Obligations canadiennes – positions vendeur	(3,1)	–
Obligations britanniques	4,2	4,4
Obligations américaines	1,1	–
Fonds hypothécaire	–	1,3
Obligations luxembourgeoises	–	0,5
Total, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	93,8	98,8

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, les placements du Fonds multistratégies Nymbus étaient concentrés dans les emplacements géographiques suivants, sur une base de position nette, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables :

	30 juin 2026 %	31 décembre 2025 %
Actions canadiennes – positions acheteur	33,4	19,6
Actions canadiennes – positions vendeur	(2,7)	(1,1)
Actions américaines	61,7	15,0
Total, en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	92,4	33,5

- Autres risques de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours (hormis les changements découlant du risque de taux d'intérêt ou de change) imputables à des facteurs propres à un placement donné ou à son émetteur, ou à tout autre facteur touchant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou dans un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital.

La stratégie des Fonds pour la gestion du risque de marché est axée sur leur objectif de placement. Selon le niveau de risque souhaité pour chaque Fonds, le gestionnaire des Fonds investira dans un portefeuille de placements diversifié plus ou moins volatils. Le risque de marché fait l'objet d'un suivi quotidien.

L'incidence sur l'actif net des Fonds d'une variation de 10 % de l'indice de référence, établie d'après le bêta des Fonds, aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

		Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en milliers de dollars canadiens)*	
Fonds	Indice de référence	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Fonds revenu mensuel Nymbus	iShares Core Canadian Short Term Bond Index ETF	1 260	10 535
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF	2 488	15 983
Fonds multistratégies Nymbus	S&P Systematic Global Macro Index	417	1 456

* Cette estimation est fondée sur le bêta historique des Fonds au 30 juin 2026, calculé sur la période de douze mois du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026, et sur le bêta historique au 31 décembre 2025, calculé sur la période de douze mois du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

En pratique, les résultats réels peuvent différer de la présente analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

- Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier libellé dans une autre devise que celle de présentation des Fonds fluctue en raison des variations des taux de change.

Par conséquent, les Fonds sont exposés au risque que le taux de change de leur devise par rapport aux autres devises étrangères change d'une manière qui aurait un effet défavorable sur la juste valeur des flux de trésorerie futurs des Fonds. Le risque de change du Fonds fait l'objet d'un suivi quotidien par le gestionnaire de placement conformément aux politiques et procédures en place.

Les tableaux ci-après indiquent dans quelle mesure l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué selon l'hypothèse d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % de chaque devise concernée par rapport aux autres, toutes les autres variables demeurant constantes. En pratique, les résultats réels peuvent différer de la présente analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif. L'effet monétaire sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des opérations des Fonds serait similaire.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

Fonds revenu mensuel Nymbus (en dollars canadiens)

				30 juin 2026
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	—	1 951 009	1 951 009	97 550

				31 décembre 2025
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	—	(109 572)	(109 572)	(5 479)

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus (en dollars canadiens)

				30 juin 2026
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	—	2 439 154	2 439 154	121 958

				31 décembre 2025
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	—	—	—	—

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

Fonds multistratégies Nymbus (en dollars canadiens)

30 juin 2026				
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
EUR	86 229	111 904	198 133	9 907
KRW	—	(20)	(20)	(1)
USD	29 947 223	22 794	29 970 017	1 498 501
31 décembre 2025				
Devise	Placements \$	Trésorerie \$	Exposition nette \$	Incidence de la sensibilité sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
AUD	—	95 406	95 406	4 770
EUR	—	252 098	252 098	12 605
GBP	—	1 852	1 852	93
HKD	—	(9)	(9)	—
JPY	—	(93)	(93)	(5)
KRW	—	(21)	(21)	(1)
USD	6 974 731	19 628 108	26 602 839	1 330 142

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt survient sur les instruments financiers portant intérêt, tels que les obligations et les débentures. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de ces instruments fluctuent en raison de modifications des taux d'intérêt du marché en vigueur.

Le Fonds revenu mensuel Nymbus et le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus sont exposés au risque de taux d'intérêt principalement du fait de leurs placements dans des titres à revenu fixe. La valeur de ces titres est influencée par les fluctuations des taux d'intérêt du marché : lorsque les taux d'intérêt augmentent, la juste valeur des obligations déjà émises diminue généralement, et vice versa.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, les Fonds visent à maintenir la durée de leurs portefeuilles constitués de titres à revenu fixe et de trésorerie dans une fourchette cible correspondant à celle de leurs indices de référence respectifs. Le Fonds revenu mensuel Nymbus maintient généralement une durée variant entre zéro et cinq ans, tandis que le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus vise une durée correspondante à celle de l'indice des obligations universelles FTSE Canada. Le gestionnaire surveille quotidiennement la durée et l'exposition du portefeuille au risque de taux d'intérêt et rééquilibre le portefeuille au besoin pour respecter les lignes directrices.

Lorsque les Fonds détiennent des soldes importants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ces derniers sont généralement investis dans des bons du Trésor canadiens dont l'échéance est de moins de 90 jours, qui ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

Le Fonds multistratégies Nymbus peut également détenir des instruments portant intérêt, mais son exposition au risque de taux d'intérêt est gérée dans le cadre de son approche globale de stratégie multi-actifs. Les procédures internes exigent que le gestionnaire gère quotidiennement le risque de taux d'intérêt conformément aux politiques et procédures en place. Après l'estimation de la durée modifiée de chaque titre, le portefeuille entier est analysé de sorte qu'il soit conforme à la politique de durée mentionnée ci-dessus. Si le risque de taux d'intérêt n'est pas conforme à la politique de placement ou aux lignes directrices du Fonds, le gestionnaire est obligé de rééquilibrer le portefeuille le plus tôt possible.

Le tableau suivant résume la position de l'écart de taux d'intérêt du Fonds revenu mensuel Nymbus analysé selon la date de réévaluation contractuelle ou la date d'échéance, selon la première des deux dates :

	30 juin 2026				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations – positions acheteur	6 249 207	58 816 352	29 771 811	84 955 107	179 792 477
Obligations – positions vendeur	(12 465 958)	–	(2 583 552)	–	(15 049 510)
	31 décembre 2025				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations – positions acheteur	20 018 851	52 266 261	47 175 332	55 352 926	174 813 370
Obligations – positions vendeur	(20 097 812)	–	(2 584 444)	–	(22 682 256)

Le gestionnaire a déterminé qu'une fluctuation des taux d'intérêt de 100 points de base est raisonnablement possible compte tenu de l'environnement économique dans lequel le Fonds évolue. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une augmentation ou d'une réduction raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025. L'incidence d'une augmentation ou d'une réduction a été estimée selon un calcul des variations de la juste valeur des obligations. Cette analyse suppose que toutes les autres variables restent constantes. L'effet monétaire sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des opérations du Fonds serait similaire.

	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Fonds revenu mensuel Nymbus	18 239 651	16 153 438

Les tableaux suivants résument la position de l'écart de taux d'intérêt du Fonds obligations durables bonifiées Nymbus analysé selon la date de réévaluation contractuelle ou la date d'échéance :

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

	30 juin 2026				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations – positions acheteur	–	15 139 315	16 074 536	125 355 824	156 569 675
Obligations – positions vendeur	(4 979 867)	–	–	–	(4 979 867)

	31 décembre 2025				
	Moins de 1 an \$	De 1 à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Obligations	6 532 788	8 675 819	29 058 200	103 422 720	147 689 527

Le gestionnaire a déterminé qu'une fluctuation des taux d'intérêt de 100 points de base est raisonnablement possible compte tenu de l'environnement économique dans lequel le Fonds évolue. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une augmentation ou d'une réduction raisonnablement possible de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'actif net du Fonds attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025. L'incidence d'une augmentation ou d'une réduction a été estimée selon un calcul des variations de la juste valeur des obligations. Cette analyse suppose que toutes les autres variables restent constantes. L'effet monétaire sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des opérations du Fonds serait similaire.

	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	14 925 544	13 680 840

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit à l'égard des instruments financiers s'entend du risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à son obligation envers les Fonds. Le risque de crédit provient généralement de l'exposition à des titres de créance, comme les obligations ou les dérivés.

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, le Fonds revenu mensuel Nymbus avait des placements dans des obligations ayant les notations suivantes :

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

		30 juin 2026	
		\$	%
Notation			
AAA		(6 570 328)	(3,1)
AA		13 264 738	6,3
A		50 437 719	24,0
BBB		100 850 634	48,0
Inférieure à BBB		6 760 204	3,2
Total		164 742 967	78,4

		31 décembre 2025	
		\$	%
Notation			
AAA		(22 682 256)	(14,6)
AA		20 030 857	12,9
A		42 473 310	27,4
BBB		94 486 762	60,8
Inférieure à BBB		17 822 441	11,5
Total		152 131 114	98,0

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus avait des placements dans des obligations ayant les notations suivantes :

		30 juin 2026	
		\$	%
Notation			
AAA		(1 050 638)	(0,7)
AA		54 547 407	33,8
A		39 804 009	24,6
BBB		51 576 622	31,9
Inférieure à BBB		6 712 408	4,2
Total		151 589 808	93,8

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

		31 décembre 2025	
		\$	%
Notation			
AAA		3 916 501	2,6
AA		55 777 998	36,8
A		19 430 541	12,8
BBB		59 209 406	39,1
Inférieure à BBB		9 355 081	6,2
Total		147 689 527	97,5

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, le Fonds multistratégies Nymbus n'avait aucun placement important dans des instruments de créance.

Le gestionnaire gère les risques de crédit et de contrepartie en traitant seulement avec des contreparties qu'il estime solvables. Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, les montants à recevoir liés aux actifs du portefeuille vendus des Fonds à la fin de la période ne sont concentrés que parmi quelques courtiers dont le risque de crédit est jugé faible étant donné la courte période de règlement et la bonne qualité de leur crédit. Les Fonds sont aussi exposés au risque de contrepartie en raison des conventions de garde, soldes de trésorerie et instruments financiers dérivés. Les principales contreparties sont Valeurs Mobilières TD, inc. et Interactive Brokers LLC. Ces contreparties sont d'importantes institutions financières qui sont considérées comme ayant une notation de catégorie investissement. Le gestionnaire surveille continuellement la solvabilité et la stabilité financière de ces contreparties afin de réduire le risque de perte.

Fonds revenu mensuel Nymbus et Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

	30 juin 2026	31 décembre 2025
La contrepartie à la facilité de crédit est assortie d'une notation de :	A+	A+

Fonds multistratégies Nymbus

	30 juin 2026	31 décembre 2025
La contrepartie aux contrats sur dérivés est assortie d'une notation de :	A-	A-

• Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que les Fonds aient de la difficulté à respecter les obligations liées aux passifs financiers. Tous les passifs sont exigibles dans l'année, à l'exception des découverts bancaires qui sont payables à vue. L'exposition des Fonds au risque de liquidité est égale à la valeur comptable des passifs. Hormis les passifs financiers qui découlent de leurs activités de placement normales, les Fonds n'ont aucun autre passif financier important.

Les rachats en trésorerie de parts rachetables quotidiens représentent la plus importante exposition potentielle des Fonds aux passifs financiers. Le risque de liquidité des Fonds fait l'objet d'un suivi quotidien par le gestionnaire de placement. La politique de gestion des actifs liquides des Fonds est conforme à la réglementation sur les valeurs mobilières, et les Fonds sont assujettis à des restrictions concernant les actifs illiquides. Selon le Règlement 81-102, un fonds ne doit pas acheter un actif illiquide si, immédiatement après l'achat, plus de 10 % de la valeur liquidative représentait des actifs illiquides. Un fonds ne doit pas non plus investir, pour une période de 90 jours ou plus, plus de 15 % de la valeur liquidative dans des actifs illiquides.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

Dans le cadre de leurs stratégies de placement, les Fonds investissent principalement dans des instruments liquides, notamment des actions négociées en bourse, des obligations d'État et de sociétés de catégorie investissement, et des instruments négociés en bourse liquides. Ces placements sont généralement considérés comme étant rapidement réalisables, puisqu'ils sont négociés activement sur les marchés boursiers les plus importants et sur des marchés hors cote d'une profondeur suffisante.

6 Parts rachetables

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers émis comme passifs financiers ou instruments de capitaux propres conformément aux modalités contractuelles qui régissent ces instruments.

Un instrument financier remboursable au gré du porteur qui inclut une obligation contractuelle pour les Fonds de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier est classé comme instrument de capitaux propres s'il possède toutes les caractéristiques suivantes :

- Il confère au porteur le droit à une quote-part de l'actif net des Fonds en cas de liquidation de ceux-ci;
- La catégorie à laquelle appartient l'instrument est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments;
- Tous les instruments financiers de la catégorie d'instruments subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments possèdent des caractéristiques identiques;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour les Fonds de racheter ou de rembourser l'instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, l'instrument n'inclut pas d'autres caractéristiques qui rendraient nécessaire son classement en tant que passif;
- Le total des flux de trésorerie attendus attribuables à l'instrument sur sa durée de vie est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net des Fonds comptabilisé et non comptabilisé sur la durée de vie de l'instrument.

Le capital autorisé des Fonds se compose d'un nombre illimité de parts rachetables de chaque catégorie, sans valeur nominale. Le nombre de parts en circulation de chaque catégorie est présenté à l'état de la situation financière. Les parts des Fonds sont rachetables au gré du porteur conformément aux dispositions de la convention de fiducie cadre datée du 12 mai 2026. Les parts de catégories A et F, le cas échéant, sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégories H, I, J et O, le cas échéant, sont offertes, à la discrétion du gestionnaire, à seulement certains investisseurs, notamment des investisseurs institutionnels et d'autres investisseurs admissibles.

Aucune catégorie n'a priorité sur une autre catégorie et toutes les catégories contribuent aux Fonds en proportion de leur répartition. Toutes les catégories représentent la catégorie la plus subordonnée d'instruments financiers émis par les Fonds et, lors de leur liquidation, donnent à leurs porteurs le droit à l'actif net résiduel. Elles se classent de rang égal à tout égard. Cependant, leurs caractéristiques diffèrent l'une de l'autre à certains égards. Les parts rachetables donnent aux investisseurs le droit de demander un rachat par de la trésorerie à une valeur proportionnelle à la part de l'investisseur dans l'actif net des Fonds lors des jours admissibles au rachat de parts et au moment de la liquidation des Fonds.

Puisque les parts rachetables des Fonds ne possèdent pas toutes les caractéristiques pour être classées en tant qu'instruments de capitaux propres, elles sont classées en tant que passifs financiers.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

Fonds revenu mensuel Nymbus

							2026
Catégorie	Début de la période	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts durant la période
Catégorie A*	2 331	—	22	—	—	2 353	2 335
Catégorie FP	12 016 731	7 503 319	144 133	(4 096 612)	—	15 567 571	12 357 691
Catégorie I	68 583	155 899	5 881	—	—	230 363	157 386
Catégorie J	556 391	112 956	7 345	—	—	676 692	577 545
Catégorie FP** (USD)	33 268	1 536	559	(25 118)	—	10 245	34 905
Catégorie F***	—	115 749	312	—	—	116 061	16 604

							2025
Catégorie	Début de la période	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts durant la période
Catégorie A*	—	2 300	—	—	—	2 300	2 300
Catégorie FP	5 289 264	4 588 369	—	(142 945)	—	9 734 688	7 899 830
Catégorie I	96 252	71	—	(31 014)	—	65 309	77 716
Catégorie J	547 172	1 226	—	—	—	548 398	548 141

* La catégorie A a été lancée le 8 mai 2025. ** La catégorie FP (USD) a été lancée le 1er novembre 2025. *** La catégorie F a été lancée le 12 mai 2026.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

Fonds obligations durables bonifiées Nymbus

							2026
Catégorie	Début de la période	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts durant la période
Catégorie A	—	100	—	—	—	100	100
Catégorie F	1 823 904	757 420	—	(517 375)	—	2 063 949	2 064 252
Catégorie H	11 197 784	—	—	—	—	11 197 784	11 197 784
Catégorie I	484 598	—	—	—	—	484 598	484 598
Catégorie J	266 942	—	—	—	—	266 942	266 942
Catégorie FP*	—	4 156	—	(119)	—	4 037	1 563

							2025
Catégorie	Début de la période	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de la période	Nombre moyen pondéré de parts durant la période
Catégorie F	903 044	1 339 021	—	(162 313)	—	2 079 752	1 512 744
Catégorie H	10 175 798	23 694	—	—	—	10 199 492	10 196 874
Catégorie I	602 329	15 393	—	(155 544)	—	462 178	528 367
Catégorie J	260 430	—	—	(122)	—	260 308	260 330

* La catégorie FP a été lancée le 12 mai 2026.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

Fonds multistratégies Nymbus

							2026
							Nombre moyen pondéré de parts durant la période
Catégorie	Début de la période	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de la période	
Catégorie A	39 365	—	—	(36 372)	—	2 993	14 246
Catégorie F	3 853 458	208 701	—	(441 097)	—	3 621 062	3 742 264
Catégorie I	303 889	—	—	—	—	303 889	303 889
Catégorie J	50 903	31 000	—	—	—	81 903	75 411
Catégorie FP*	—	83	—	—	—	83	83

							2025
							Nombre moyen pondéré de parts durant la période
Catégorie	Début de la période	Souscriptions	Réinvestissements	Rachats	Transfert net	Fin de la période	
Catégorie A	32 408	2 682	—	—	—	35 090	33 231
Catégorie F	3 751 028	1 118 063	—	(119 821)	—	4 749 270	4 262 880
Catégorie I	204 453	55 001	—	—	—	259 454	235 457
Catégorie J	45 735	—	—	(32)	—	45 703	45 706

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

7 Commissions de courtage

Les commissions de courtage versées aux courtiers relativement aux opérations de portefeuille sont présentées dans l'état du résultat global des Fonds. Les activités de courtage sont confiées aux courtiers en mesure d'obtenir les meilleurs résultats pour les Fonds. Sous réserve de ces critères, le gestionnaire peut faire appel à des courtiers qui, en plus d'assurer l'exécution des opérations, fournissent les biens et services liés à l'exécution des ordres ainsi que les bases de données et logiciels servant aux recherches internes ou engagent les coûts connexes. Aux 30 juin 2026 et 2025, le gestionnaire était partie à des ententes de partage des commissions ou à des accords de paiement indirect avec certains courtiers en vertu desquels ceux-ci réglaient les honoraires de tiers fournisseurs de services.

Les tableaux qui suivent font état des coûts de transaction, y compris les paiements indirects, pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025.

	30 juin 2026	
	Commissions payées par les Fonds \$	Biens et services reçus par les Fonds \$
Fonds revenu mensuel Nymbus	74 477	—
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	74 973	—
Fonds multistratégies Nymbus	32 869	—
	30 juin 2025	
	Commissions payées par les Fonds \$	Biens et services reçus par les Fonds \$
Fonds revenu mensuel Nymbus	40 824	—
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	82 483	—
Fonds multistratégies Nymbus	58 495	—

8 Distributions

Les porteurs de parts ont le droit de recevoir des distributions annuellement. Le revenu de placement net et les gains en capital nets réalisés à l'égard des Fonds sont réinvestis en parts additionnelles du Fonds concerné, ou au gré du porteur de parts, versés en trésorerie. Les montants des distributions sont déterminés par l'agent chargé de la tenue des registres et affectés aux porteurs de parts de chacun des Fonds.

Les distributions en trésorerie sont versées dans la devise de présentation des Fonds. À moins que le porteur de parts ne donne des directives écrites à l'agent chargé de la tenue des registres pour recevoir des distributions en trésorerie, le montant de la distribution est réinvesti automatiquement en parts additionnelles du Fonds concerné. À la date d'évaluation, chaque porteur de parts d'un Fonds a le droit de recevoir un montant égal au revenu net du Fonds pour l'exercice, divisé par le nombre de parts en circulation, et multiplié par le nombre de parts qu'il détient à la fin de la période.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

9 Impôt sur le résultat

Le Fonds revenu mensuel Nymbus, le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus et le Fonds multistratégies Nymbus sont des fiducies de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) (la « Loi de l'impôt »). Aux termes de la convention de fiducie, ils sont tenus de distribuer la totalité de leur revenu net et une part suffisante des gains en capital. Par conséquent, les Fonds ne seront pas assujettis à l'impôt sur le résultat, et aucune provision pour impôt n'a été comptabilisée dans les états financiers.

Les fiducies de fonds commun de placement peuvent être assujetties à des retenues d'impôt sur leur revenu de source étrangère.

Pertes fiscales reportées en avant

Au 31 décembre 2025 :

- le Fonds revenu mensuel Nymbus disposait d'un total de 11 375 482 \$ en pertes en capital réalisées pouvant être reportées et déduites de gains en capital futurs. Ces pertes en capital n'ont pas d'échéance. Le Fonds ne disposait d'aucune perte autre qu'en capital pouvant être reportée;
- le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus et le Fonds multistratégies Nymbus ne disposaient d'aucune perte en capital réalisée ni d'aucune perte autre qu'en capital pouvant être reportée.

10 Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion

En contrepartie des services de gestion et des conseils en placement fournis aux Fonds, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Les frais de gestion sont calculés en fonction de la valeur liquidative de chaque catégorie. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payables mensuellement. Les taux de frais de gestion, par catégorie, sont

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

présentés ci-dessous :

	Taux annuel (%)
Fonds revenu mensuel Nymbus	
Parts de catégorie A	1,50*
Parts de catégorie F et FP	1,00
Parts de catégorie FP (USD)	1,00
Parts de catégorie I	Négociable
Parts de catégorie J	0,75
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	
Parts de catégorie A	1,50*
Parts de catégorie F et FP	1,00
Parts de catégorie H	1,00 (varie selon le barème à paliers présenté séparément)
Parts de catégorie I	Négociable
Parts de catégorie J	0,60
Fonds multistratégies Nymbus	
Parts de catégorie A	1,50*
Parts de catégorie F et FP	1,00
Parts de catégorie H	1,00 (varie selon le barème à paliers présenté séparément)
Parts de catégorie I	Négociable
Parts de catégorie J	0,60

* Avant le 14 mai 2026, le taux était de 2 %.

Pour les parts de catégorie H, les frais de gestion varient à la baisse selon différents paliers, présentés ci-après :

- De 0 à 50 M CAD : 1,00 %
- De 50 à 100 M CAD : 0,85 %
- De 100 à 150 M CAD : 0,70 %
- Plus de 150 M CAD : 0,55 %

Aucuns frais de gestion ne sont facturés aux parts de catégorie I; une commission négociée est plutôt payée par ces porteurs de parts directement au gestionnaire.

Se reporter à l'état du résultat global de chaque Fonds pour les frais de gestion aux 30 juin 2026 et 2025 et à l'état de la situation financière de chaque Fonds pour le solde des frais de gestion à payer aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025.

b) Primes de rendement

Tel qu'il est décrit dans la notice d'offre datée du 5 juin 2026, le gestionnaire reçoit une prime basée sur le rendement des Fonds. Pour le Fonds revenu mensuel Nymbus et le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus, le gestionnaire facturera une prime de rendement de 15 % du rendement de la catégorie des parts des Fonds supérieur à son indice de référence. Pour le Fonds multistratégies Nymbus, la prime de rendement

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

correspond à 10 % du rendement excédant son taux critique de 5 %. La prime de rendement est versée uniquement si la valeur liquidative par part d'une catégorie de parts du Fonds dépasse le sommet historique (« high watermark »), qui équivaut à la valeur liquidative par part de cette catégorie de parts à la date de versement précédente.

Pour le Fonds revenu mensuel Nymbus, le gestionnaire facturera une prime de rendement négociée pour les parts de catégorie H.

Le tableau qui suit présente les indices de référence utilisés aux fins du calcul des primes de rendement des Fonds :

Fonds	Indice
Fonds revenu mensuel Nymbus	Rendement supérieur aux bons du Trésor du Canada de 91 jours, plus 0,5 %, pour toutes les catégories sauf la catégorie I
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	Rendement supérieur à l'indice obligataire universel FTSE Canada, plus 1 %, pour toutes les catégories sauf la catégorie I
Fonds multistratégies Nymbus	Rendement supérieur à 5 % pour toutes les catégories sauf la catégorie I

Les primes de rendement engagées au cours des périodes closes les 30 juin 2026 et 2025 sont présentées dans l'état du résultat global.

c) Frais d'administration

Aux 30 juin 2026 et 2025, les frais d'administration étaient comptabilisés quotidiennement, payés mensuellement, et calculés selon un pourcentage de la valeur liquidative des Fonds.

Du 1^{er} janvier 2025 au 13 mai 2026, les frais d'administration par fonds, en pourcentage de la valeur liquidative, sont les suivants :

	%
Fonds revenu mensuel Nymbus	0,21
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	0,17
Fonds multistratégies Nymbus	0,43

A partir du 14 mai 2026, les frais d'administration sont

	%
Fonds revenu mensuel Nymbus	0,25
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	0,17
Fonds multistratégies Nymbus	0,50

Les frais et charges pris en charge par Nymbus Capital Inc. en contrepartie des frais d'administration comprennent les frais d'évaluation et de tenue des registres et les frais relatifs aux services d'agent des transferts, y compris le traitement des achats et des ventes de titres des Fonds et le calcul du prix des titres; les honoraires juridiques et ceux de l'auditeur; les frais d'administration et les services des fiduciaires; les droits de garde; les coûts rattachés à la préparation et à la distribution des rapports financiers et aux autres communications aux investisseurs que Nymbus Capital Inc. est tenu de préparer pour se conformer aux lois applicables et les autres frais et charges qui ne se sont pas autrement compris dans les frais de gestion.

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non auditées)

30 juin 2026

d) Autres

Dans le cours normal des activités, les Fonds et les principaux dirigeants du gestionnaire concluent des transactions. Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, le total des pourcentages de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables détenues du fait de parts détenues par ces principaux dirigeants du gestionnaire des Fonds s'établissait comme suit :

	30 juin 2026 %	31 décembre 2025 %
Fonds revenu mensuel Nymbus	3,90	8,28
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	1,92	0,25
Fonds multistratégies Nymbus	1,29	0,99

11 Instruments financiers donnés en garantie

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, le Fonds multistratégies Nymbus a donné les placements suivants en garantie :

	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Placement donné en garantie	796 642	799 402

12 Compensation des actifs/passifs financiers

Les actifs et passifs financiers peuvent être compensés, et le montant net est indiqué à l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de combiner les montants comptabilisés et lorsque le Fonds a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal des activités, le Fonds peut conclure une convention-cadre de compensation ou un accord similaire qui ne répond pas aux critères de compensation, mais qui permet quand même que les montants correspondants soient combinés dans certaines circonstances, comme dans le cas de faillite ou de résiliation de contrat.

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, les Fonds n'avaient compensé aucune position.

13 Facilités de crédit, découvert bancaire et gestion de la liquidité

Le Fonds revenu mensuel Nymbus et le Fonds obligations durables bonifiées Nymbus (collectivement, les « Fonds ») maintiennent des comptes de dépôt et de courtage privilégié auprès de Valeurs Mobilières TD.

Dans le cadre de leur gestion globale de la liquidité, les Fonds ont conclu une convention de découvert bancaire avec Valeurs Mobilières TD (la « facilité de caisse »). Cette facilité permet aux Fonds, au besoin, de transférer des liquidités vers d'autres comptes afin de financer leurs contrats à terme normalisés aux termes des stratégies de couverture et de gestion des risques et de respecter les exigences de marges connexes, sans avoir à liquider certains portefeuilles de placement.

La facilité de caisse est exclusivement utilisée à des fins de gestion de la liquidité et non dans le but de créer un effet de levier. Par conséquent, sur une base nette, la position en trésorerie des Fonds demeure positive. De plus, la facilité de caisse ne comporte aucun montant en dollar maximum contractuel fixe. Le niveau de découvert bancaire disponible est plutôt établi selon la valeur des actifs détenus en garde par Valeurs Mobilières TD. Ainsi,

Fonds Nymbus

Notes complémentaires aux états financiers (non audités)

30 juin 2026

tout découvert bancaire est réglé par les flux de trésorerie normaux et les transferts entre comptes.

En ce qui concerne les coûts, les montants prélevés sur la facilité de caisse portent intérêt à un taux variable, qui est calculé comme le taux de financement à un jour majoré de 0,25 %. À l'inverse, les soldes de trésorerie portent intérêt au taux de financement à un jour diminué de 0,50 %.

En outre, la facilité de caisse est garantie par les portefeuilles de placement des Fonds détenus par Valeurs Mobilières TD et elle ne comporte aucune clause financière restrictive. Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, les Fonds respectaient les modalités liées aux soldes impayés de la convention.

Aux 30 juin 2026 et 31 décembre 2025, le montant total prélevé sur la facilité de caisse s'établissait ainsi :

Fonds	30 juin 2026 \$	31 décembre 2025 \$
Fonds revenu mensuel Nymbus	—	(13 191 668)
Fonds obligations durables bonifiées Nymbus	(6,388, 836)	(27 107 774)

14 Responsabilité du fiduciaire

Les Fonds sont tenus d'indemniser et de prémunir le fiduciaire, ses affiliés ou ses administrateurs, dirigeants, salariés ou mandataires à l'égard de ce qui suit :

- les demandes ou réclamations de quelque nature que ce soit (y compris les honoraires juridiques, les autres frais, charges et dépenses connexes) qui sont déposées, introduites ou présentées devant les tribunaux à l'égard de tout acte ou autre, effectué ou convenu, ou de toute omission, dans le cadre de l'exécution des obligations du fiduciaire ou du gestionnaire;
- les autres coûts, charges, frais et dépenses engagés concernant les affaires des Fonds et l'exécution des obligations du fiduciaire et du gestionnaire;
- la mise en cause de la responsabilité personnelle du fiduciaire découlant du défaut, par tout Fonds ou par le gestionnaire pour le compte des Fonds, de déclarer, de remettre ou de déduire les retenues à la source comme l'exige la Loi de l'impôt, ou par ailleurs du non-respect de celle-ci, pourvu que le fiduciaire se soit fié de bonne foi au gestionnaire dans l'exécution de ses obligations aux termes des présentes et que sa responsabilité personnelle n'ait pas été mise en cause par la mauvaise foi du fiduciaire, son inconduite volontaire, une négligence grave de sa part, son imprudence à l'égard de ses obligations ou un manquement de la part du fiduciaire à la norme de diligence.

Cette indemnisation demeure en vigueur après la démission ou la destitution du fiduciaire ou du gestionnaire, ou encore la résiliation de la convention de fiducie cadre datée du 12 mai 2026 dans la mesure où ces obligations ont été engagées relativement à des années d'imposition comprises dans la durée de la convention de fiducie cadre.